

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Approbation du compte rendu
du Conseil Municipal du 13
Octobre 2008**

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Vote Contre :

***Absentetion : Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON,
Solange DEBIEU, Maurice MALARME***

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de
convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOULLON, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOULLON, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :
08 DECEMBRE 2008

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la filière Animation en modifiant le pourcentage du temps de travail des Adjointes d'animation 2^{ème} classe

Objet :

**Modification du tableau
des effectifs de la filière
Animation**

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 Animateur chef	1 Animateur chef
3 animateurs	3 animateurs
4 adjoints d'animation de 1 ^{ère} classe	4 adjoints d'animation de 1 ^{ère} classe
4 adjoints d'animation 2 ^{ème} classe	4 adjoints d'animation 2 ^{ème} classe
AGENT A TEMPS NON COMPLET (80 % du temps réglementaire) 1 adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	AGENT A TEMPS NON COMPLET (80 % du temps réglementaire) 1 adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
AGENT A TEMPS NON COMPLET (50 % du temps réglementaire) 1 adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	AGENT A TEMPS NON COMPLET (50 % du temps réglementaire) 1 adjoint d'animation 1 ^{ère} classe
AGENT A TEMPS NON COMPLET (36 % du temps réglementaire) <i>L'agent étant rémunéré à 43 % sur 10 mois du 1^{er} septembre au 30 juin.</i> 1 musicien encadrant (rémunéré sur la grille indiciaire des animateurs territoriaux	AGENT A TEMPS NON COMPLET (36 % du temps réglementaire) <i>L'agent étant rémunéré à 43 % sur 10 mois du 1^{er} septembre au 30 juin.</i> 1 musicien encadrant (rémunéré sur la grille indiciaire des animateurs territoriaux
AGENTS A TEMPS NON COMPLET (62 % du temps réglementaire) <i>Les agents étant rémunérés à 75 % sur 10 mois du 1^{er} septembre au 30 juin.</i> 17 adjoints d'animation 2 ^{ème} classe	AGENTS A TEMPS NON COMPLET (56 % du temps plein réglementaire annuel) <i>Les agents étant rémunérés sur 10 mois (année scolaire)</i> 17 adjoints d'animation 2 ^{ème} classe

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote Contre :

Absentation :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLOU, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLOU, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Versement d'une gratification à
un stagiaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le stage effectué par un Etudiant de l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines au sein de la collectivité ayant pour objectif pédagogiques l'analyse des politiques locales en matière d'éducation et d'alimentation, d'une durée de 86 jours effectifs travaillés du 01/10/08 au 30/01/09.

Vu l'activité confiée à l'Etudiant d'établir un rapport après observation sur site des conditions de restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le versement d'une gratification mensuelle brut de 661 €

Délibération adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.

Vote Contre :

Absentetion : Jacques RIVAILLIER

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de
convocation
28 NOVEMBRE 2008

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Nombre de conseillers

Formant la majorité des membres en exercice.

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Présents : **24**

Votants : **29**

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

08 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17/12/2007 sur le vote du budget primitif 2008,

Objet :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2008 sur le vote du budget supplémentaire,

**Avance sur subvention aux
Associations**

Considérant qu'il y a lieu d'aider financièrement certaines associations et établissements publics pour faire face à leurs dépenses sans attendre le vote du BP 2009 de la commune,

Article 1^{er} Le Conseil Municipal vote une avance de subvention 2009 correspondant au 3/12^{ème} de la subvention votée en 2008 pour les associations et établissements publics suivants :

Associations	Montants votés en 2008	3/12 ^{ème}	Comptes budgétaires
Le CLOS	78 805,00 €	19 701,00 €	6574
Magny Loisirs	166 000,00 €	41 500,00 €	6574
MJC	46 500,00 €	11 625,00 €	6574
la caisse des écoles	101 000,00 €	25 250,00 €	657361
Le CCAS	46 300,00 €	11 575,00 €	657362
L'association musicale mérantaise	20 000,00 €	5 000,00 €	6574
Total	442 605,00 €	110 651,00 €	

Article 2. Dit que les crédits seront prévus au BP 2009

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote Contre :

Absentetion :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire
Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLOIN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLOIN, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Décision modificative numéro
deux**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations des 17/12/2007 pour le budget primitif et du 19 mai 2008 pour le budget supplémentaire,

Vu la délibération du 30 juin adoptant la décision modificative numéro un,

Attendu qu'il convient de réajuster les comptes budgétaires suivants en investissement et en fonctionnement

Investissement		
comptes	Intitulés	Montants
2188	autres immo corporelles	54 400,00 €
2313	immo en cours construction	- 53 000,00 €
205	concessions (informatiques)	9 600,00 €
2184	mobilier	- 33 000,00 €
2182	matériel de transport	22 000,00 €
total		- €

Fonctionnement dépenses

comptes	Intitulés	Montants
6218	autres personnel extérieur	10 105,00 €
64111	Rémunération principale	10 000,00 €
64832	fonds de compensation CPA	10 000,00 €
611	contrats prestations de service	15 500,00 €
616	contrats d'assurance	- 15 500,00 €
66112	ICNE rattachés	4 000,00 €
6748	subv exceptionnelles	895,00 €
616	contrats d'assurance	- 5 000,00 €
Total		30 000,00 €

Fonctionnement recettes

Comptes	Intitulés	Montants
74832	attribution du FDTP	30 000,00 €
Total		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : ADOPTE la décision modificative n° 2

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

Vote Contre : Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Absentation :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLO, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLO, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Présents : **24**

Votants : **29**

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :
08 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi numéro 82-213 du 2 mars 1982,

Objet : Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 sur le versement au comptable public d'une indemnité de conseil,

**Indemnités versées au
comptable public**

Vu les prestations de conseil et d'assistance apportées par le comptable public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er}. DECIDE de verser au comptable public une indemnité de conseil conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

Article 2. Dit que ce versement est acquis pour la durée du mandat municipal

Article 3. Dit que les crédits sont prévus au compte budgétaire 6225

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote Contre :

Absentetion :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-
HAMEAUX

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de
convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOULLON, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOULLON, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Ouverture de crédits
d'investissement pour
2009**

Le Conseil Municipal,

Vu le vote du budget primitif et le vote du budget supplémentaire pour 2008,

Considérant la nécessité de mandater les restes à réaliser de l'exercice précédent sans attendre le vote du BP 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} DECIDE de voter l'ouverture de crédits d'investissement sur l'exercice 2009 à hauteur de 3/12^{ème} du montant des crédits d'investissement ouverts en 2008 et ce jusqu'au vote du BP 2009.

Article 2. Le montant total de cette ouverture de crédit est réparti sur les différents chapitres et articles de la section d'investissement selon le tableau ci-dessous

Chapitre	Articles	Prévisions + RAR	Libellés	Montants proposés 3/12 ^{ème}
20	2031	51 886,80 €	frais d'études	12 971,00 €
	2033	4 750,00 €	frais d'insertion	1 187,00 €
	205	41 070,00 €	concession et droits similaires (informatique)	10 267,00 €
21	2182	28 000,00 €	matériel de transport	7 000,00 €
	2183	63 650,40 €	matériel de bureau et info	15 912,00 €
	2184	211 428,12 €	mobilier	52 857,00 €
	2188	252 746,49 €	autres immo corporelles	63 186,00 €
23	2312	85 365,98 €	immo en cours - terrains	21 341,00 €
	2313	2 456 065,28 €	immo en cours - constructions	614 016,00 €
	2315	1 238 048,10 €	immo en cours - techn (voirie)	309 512,00 €
Total		4 433 011,17 €		1 108 249,00 €

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

*Vote Contre : Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON,
Solange DEBIEU, Maurice MALARME*

Absentetion :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLOIN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLOIN, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Subvention exceptionnelle
Association Magny Loisirs**

Le Conseil Municipal,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Attendu que l'association Magny Loisirs a organisé les spectacles de l'inauguration du nouveau centre périscolaire et de loisirs « les Bouskidous »,

Attendu que s'agissant d'un bâtiment communal il a été convenu que la ville participait financièrement à hauteur de la moitié du spectacle,

Attendu que le total se monte à 1790 € la ville prend en charge 895 € à rembourser à l'association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} DECIDE de verser à l'association Magny Loisirs une subvention exceptionnelle de 895 € pour la participation de la ville à l'inauguration du nouveau centre périscolaire et de loisirs « les Bouskidous »

Article 2. Dit que les crédits sont prévus au budget primitif (DM numéro deux)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote Contre :

Absentation :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLO, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLO, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Tarifs de participation au stage
de Février 2009**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le service des sports organise un stage sportif « multisports », du 16 au 20 février 2009, pour les enfants Magnycois de 6 à 11 ans,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré,

Article 1 : Le stage comprend 5 journées complètes d'activités sportives.

Article 2 : le montant de la participation par enfant pour ce stage est fixé selon le tableau ci-après :

Catégorie de quotient familial	Participation
A et B	15 €
C et D	12 €
E et F	9 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote Contre :

Absentation :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLOIN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLOIN, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :
08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Convention cadre de gestion
urbaine de proximité**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu le contrat urbain de cohésion sociale signé avec l'Etat en Août 2007,

Attendu que le quartier du Buisson est classé en zone urbaine sensible et qu'il comprend plus de 500 logements,

Attendu que les bailleurs l'OPIEVOY et les 3 F gèrent des logements dans ce quartier,

Vu les actions de partenariat des différents acteurs pour le renforcement et l'amélioration de la gestion de proximité sur le quartier du Buisson,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1^{er} APPROUVE le principe de la rédaction de la convention cadre de gestion urbaine de proximité

Article 2. AUTORISE le Maire à signer la convention cadre de gestion urbaine de proximité avec l'Etat et les deux bailleurs l'OPIEVOY et les 3 F

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote Contre :

Absentation :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire
Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLO, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLO, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :
08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Convention financière avec le
Conseil Régional -
Fonctionnement 2008 au titre de
l'animation sociale des quartiers**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 Février 2007 approuvant le Contrat de Cohésion Sociale 2007/2009 de Magny les Hameaux,

Vu la délibération du 13 Mars 2007 modifiée par la délibération du 26 Juin 2008 fixant les modalités d'intervention de la Région au titre de la politique de la ville dans son volet animation sociale des quartiers,

Vu la délibération du 30 Juin 2008 autorisant le Maire à solliciter les demandes de subvention en fonctionnement 2008 de la Politique de la Ville,

Vu le budget primitif 2008,

Considérant que la Région a fixé à 5 290 € sa participation financière annuelle au titre de la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la politique de la ville, l'action retenue au titre de l'année 2008 est l'accompagnement à l'emploi,

AUTORISE le Maire à signer la convention financière avec le Conseil Régional pour l'exercice 2008.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote Contre :

Absentation :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire
Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLON, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLON, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Présents : **24**

Votants : **29**

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :
08 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal,

Objet :

**Rémunération des instituteurs
encadrant les sorties scolaires
avec nuitées**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 20 mars 1972 de Messieurs les Ministres de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances,

Vu le décret du 6 mai 1985 de Monsieur Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

Vu la circulaire du 29 août 2008 de l'Inspecteur d'Académie des Yvelines, fixant le taux journalier de rémunération des instituteurs en classes de découverte à 24,60 euros pour l'année scolaire 2008/2009,

Considérant que la durée du séjour est appréciée du jour de l'arrivée sur le lieu de séjour au jour qui précède le départ de la classe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 24.60 € la rémunération des instituteurs encadrant les sorties scolaires avec nuitées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote Contre :

Absentetion :

Non votant : Gilles REYNAUD

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire
Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLO, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLO, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :
08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Autorisation donnée au Maire
de signer la convention
d'instruction CA/Commune**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-4-1 II,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L410-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

VU le projet de convention à intervenir entre la commune de Magny-les-Hameaux et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Considérant que la convention d'instruction par laquelle la commune a délégué à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines l'instruction des autorisations d'urbanisme arrive à expiration en 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'instruction des autorisations, déclarations préalables et demandes en matière d'urbanisme

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

Vote Contre : Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Absentetion :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLO, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLO, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Cession gratuite à la commune
du terrain situé entre l'Eglise et
le pôle Blaise Pascal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-12, L.2121-29, et L 2241-1,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.1211-1 et L.1212-1,

Vu le décret du 14 mars 1986 portant notamment sur les modalités de consultation des services des domaines en matière d'opérations immobilières, notamment son article 5 concernant la nature des opérations immobilières et leur montant, tel que modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001 relatif à la valeur en euros des montants,

Vu la promesse de vente conclue entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et Antin Résidences,

Vu l'avis du service des domaines du 30 octobre 2008 fixant la valeur vénale du terrain à 1 200 000 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE l'acquisition à l'euro symbolique du lot B (parcelle AS 217 et AS 218), d'une superficie de 1680m², tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents s'y rapportant

FIXE à 1 200 000 euros la valeur vénale de la propriété acquise en vue de permettre le calcul du salaire de Monsieur le Conservateur des Hypothèques

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote Contre :

Absentation :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLO, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLO, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :
08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Echange foncier avec
l'association diocésaine de
Versailles**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-21 et L.2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1111-4, L.3211-23 et L.3222-2,

Considérant que les abords de la Chapelle Lacoste doivent être aménagés afin de mettre celle-ci en valeur,

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant tout échange immobilier, qu'il soit avec ou sans soulte,

Considérant l'avis du service des domaines en date du...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à un échange foncier sans soulte avec l'association diocésaine de Versailles portant sur les emprises suivantes :

- Cession à l'association diocésaine de Versailles de la parcelle AS 217 pour partie (45,60m²)

- Acquisition par la commune de Magny-les-Hameaux de la parcelle AS 205 pour parties (23,10m² et 22,50m²)

AUTORISE le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote Contre :

Absentation :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Huit

Le 08 décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Jacques LOLLIOZ, Maire.

Date de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Date d'affichage de convocation
28 NOVEMBRE 2008

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **24**

Votants : **29**

Etaient présents : Jacques LOLLIOZ, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD, Véronique FAFIN, Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC, Bertrand HOUILLOIN, Henri OMESSA, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMEIRA, Jean TANCEREL, Tatiana MERABET, Evelyne SILLARD, Laurent JANNIERE, Thierry LE BAIL, Thérèse MALEM, Jean-François POULTEAU, Josiane FEVE, Tristan JACQUES, Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Solange DEBIEU, Maurice MALARME

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : René BISCH à Bertrand HOUILLOIN, Françoise KEULEN à Gilles REYNAUD, Raymond BESCO à Thierry LE BAIL, Laure PETTELAT à Catherine SEMEIRA, Bernard LORDON à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMEIRA, Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :
08 DECEMBRE 2008

Objet :

**Suppression du versement pour
dépassement du plafond légal
de densité**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la loi du 31 décembre 1975 portant réforme de la politique foncière qui a institué le plafond légal de densité (PLD),

Vu la loi du 23 décembre 1986 relatif à l'investissement locatif, à l'accession à la propriété de logements sociaux et au développement de l'offre foncière qui pose le principe d'une suppression tacite du PLD et l'a rendu facultatif,

Vu la loi du 13 décembre 2000 relative au renouvellement et à la solidarité urbaine qui prévoit qu'un PLD ne peut plus être instauré mais qu'il continue à s'appliquer dans les communes où il existe à la date du 31 décembre 1999,

Vu la délibération du Comité Syndical du S.A.N. de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 27 mai 1987 portant maintien du PLD à un niveau de 1 sur les territoires à l'intérieur desquels il existait et institution de celui-ci à un même niveau de 1 à l'intérieur des territoires où il n'existait pas,

Considérant que le dispositif du PLD est aujourd'hui en contradiction avec l'objectif de renouvellement urbain animant la loi SRU, qui prône un modèle de ville plus dense, plus économe de l'espace, s'inscrivant en rupture avec l'étalement urbain,

Considérant que le dispositif du PLD génère une majoration importante du coût foncier et constitue ainsi un frein à la réalisation des programmes de construction, dont les opérations de logements, sinon un facteur de renchérissement du coût de l'immobilier,

Considérant qu'ainsi le PLD doit être supprimé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE la suppression du plafond légal de densité sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Délibération adoptée par 24 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention : 0.

*Vote Contre : Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON,
Solange DEBIEU, Maurice MALARME*

Absentation :

Non votant :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques LOLLIOZ